

tation faible densité, propriété de Mme Nathalie Mayr et du requérant.  
Coordonnées: 2'555'880 / 1'136'940  
Auteur des plans: Tops-Z Architectures & Constructions Sàrl, 1880 Bex  
Les observations, les remarques ou les oppositions éventuelles à l'encontre de cette demande doivent être présentées par écrit, en deux exemplaires, dans les trente jours dès la présente publication, au greffe communal, où les plans sont déposés et peuvent être consultés.

Port-Valais, le 22 juillet 2022  
**L'Administration communale**

## Commune de Riddes

### Enquête publique

L'Administration communale de Riddes soumet à l'enquête publique les demandes présentées par:

- Requérants et propriétaires: Malé et Nazim Berisha à Lausanne. Auteur des plans: Immoconcept-Architecture.ch à Sion. Situation: parcelle 237, folio 6, lieu dit Combremont à Riddes. Située en zone à bâtir: VI, village. Coordonnées: 2'583'420 / 1'113'590. Objet: transformations intérieures et surélévation de la toiture de la partie ouest.
- Requérants et propriétaires: Andreas Peter et Maria-Theresia Meyer à La Tzoumaz. Auteur des plans: Thierry Brütsch Architecte Sàrl à Gland. Situation: parcelle 4803, folio 22, lieu dit Les Erieg à La Tzoumaz. Située en zone à bâtir: T2, chalets. Coordonnées: 2'584'637 / 1'110'368. Objet: agrandissement de deux fenêtres
- Requérants, propriétaires et auteur des plans: Laetitia et David Presset à Riddes. Situation: parcelle 9966, folio 14, lieu dit La Vouagère à Riddes. Située en zone à bâtir: R3, villas. Coordonnées: 2'583'306 / 1'113'296. Objet: construction d'un couvert à voiture avec local à vélo

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du Service des constructions. Les observations et oppositions (motivées) devront être adressées au Conseil communal dans un délai de trente jours dès la présente publication.

Riddes, le 22 juillet 2022  
**L'Administration communale**

## Commune de Riddes

### Création de zones réservées secteur Plaine

Le Conseil communal de Riddes rend notoire qu'il a décidé, en séance du 7 juillet 2022, de déclarer, en vertu des dispositions des articles 27 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979 (LAT) et 19 de la loi cantonale concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987 (LcAT), des zones réservées pour une partie des zones artisanales du secteur plaine de la commune, ainsi que d'un secteur de zone d'habitations collectives R1 au secteur Les Sauges.

Le but poursuivi de ces zones réservées consiste à assurer la disponibilité des terrains et leur bon aménagement en vue d'une utilisation mesurée, judicieuse et appropriée du sol conformément aux fiches «Dimensionnement des zones à bâtir dévolues à l'habitat» (C.1) et «Zones d'activités économiques» (C.4) du plan directeur cantonal (Pdc).

A l'intérieur de cette zone réservée, rien ne doit être entrepris qui aille à l'encontre ou qui compromette la réalisation de l'établissement des plans.

Les zones réservées sont prévues pour une durée de cinq ans. Elles entrent en force dès la publication au Bulletin officiel de la décision du Conseil communal l'instituant.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier auprès du Service des constructions durant les heures d'ouverture officielles.

Les remarques et oppositions éventuelles dûment motivées, à l'encontre de la nécessité de la zone réservée, de sa durée et de l'opportunité du but poursuivi, doivent être adressées par écrit au Conseil communal dans les trente jours dès la présente publication.

Riddes, le 22 juillet 2022  
**L'Administration communale**

## Commune de Riddes

### Fête nationale 31 juillet et 1er août Restrictions de la circulation

La commune de Riddes annonce qu'en raison de la Fête nationale qui se déroulera le dimanche 31 juillet et le lundi 1er août 2022 à La Tzoumaz, la rue centrale sera fermée à la circulation:

Rue Centrale: la route du centre de la station dans la zone de limitation 20 km/h sera fermée le dimanche 31 juillet de 17 h à 1 h 30, ceci afin d'assurer la sécurité et de permettre le bon déroulement de la manifestation.

Accès Chez Simon: l'accès pour le restaurant d'altitude Chez Simon par la route de la Croix-de-Cœur sera fermé, lundi 1er août de 10 h à 17 h, seuls les usagers de la route de la Croix-de-Cœur seront autorisés.

Nous demandons également à tous les usagers de se conformer strictement aux ordres du service de sécurité et à la signalisation temporaire en place.

Riddes, le 22 juillet 2022  
**L'Administration communale**

## Saint Léonard

### Enquête publique

La commune de Saint-Léonard soumet à l'enquête publique les demandes en autorisation de construire déposées par:

- Requérant: M. Beat Moll à Saint-Léonard, par l'entreprise Lehner SA à Sierre  
Projet: pose d'une PAC extérieure split  
Situation: parcelle n° 212, plan 3, en zone R2, au lieu dit Les Prés Neufs Fangués  
Propriétaire: M. Beat Moll à Saint-Léonard  
Coordonnées: 2'598'645/1'122'088
- Requérants: Mme et M. Frédérica et Stéphane Kalbermatten à Saint-Léonard, par Lehner SA à Sierre  
Projet: pose d'une PAC extérieure split  
Situation: parcelle n° 1069, plan 10, en zones R2/Ri2, au lieu dit La Brunière  
Propriétaires: Mme et M. Frédérica et Stéphane Kalbermatten à Saint-Léonard  
Coordonnées: 2'598'342/1'122'697
- Requérants: Mme Roberta Grida et M. Martin Pompili à Saint-Léonard  
Projet: pose de panneaux de séparation en WPC  
Situation: parcelle n° 328 (PPE 328-1 et 328-2), plan 4, en zone R2, au lieu dit

Les Troutards  
Propriétaires: Mme Camille Susse et M. Abdelmonem Zarrad (PPE 328-1), Mme Roberta Grida et M. Martin Pompili (PPE 328-2), Mme Carla Mendes Teixeira et M. Carlos Maia De Carvalho (PPE 328-3), Mme Joëlle Delalay et M. Daniel Rodriguez (PPE 328-4), Mme et M. Selma et Emsud Sahbaz (PPE 328-5) et Mme et M. Sabine et José Manuel Lourenço (PPE 328-6) à Saint-Léonard

Les oppositions éventuelles à l'encontre de cette demande doivent être transmises par écrit, en trois exemplaires, sous pli chargé dans les trente jours dès la présente publication, à l'Administration communale de Saint-Léonard, où il peut être pris connaissance des plans déposés les jours ouvrables de 10 h à 12 h.

Saint-Léonard, le 22 juillet 2022  
**L'Administration communale**

## MUNICIPALITÉ DE ST-MARTIN

### Mensuration officielle

L'Administration communale de Saint-Martin, d'entente avec le Service cantonal de la géoinformation, a décidé de procéder à la mensuration définitive des propriétés encore non mensurées sur son territoire.

En conséquence, conformément à l'article 15 de la loi cantonale sur la mensuration officielle, tous les propriétaires des biens-fonds situés dans le périmètre du lot 8 sont invités à dégager les limites existantes des propriétés dans la zone NT5 (zone alpestre).

La période de piquetage est prévue du 22 juillet 2022 au 19 août 2022.

Les signes de démarcation manquants ne sont normalement pas rétablis. Si le propriétaire le souhaite, il supporte lui-même les frais.

Tous les propriétaires concernés en sont avertis par courrier recommandé.

Saint-Martin, le 22 juillet 2022  
**L'Administration communale**

## Commune de Salvan

### Enquête publique

Requérante et propriétaire: LAK Barbara aux Granges/Salvan

Type de réalisation: changement de fenêtres et portes-balcon sans croisillons, au lieu dit Clou Davau. Parcelle no 819 – plan 9. Zone de village (zone no 1). Coordonnées: 2'567'818/1'108'458 (Clou Davau 14).

Requérante: Rouiller-Monay Vélia à Salvan – administratrice

Propriétaire: PPE Beau-Séjour à Salvan  
Auteur des plans: Aquinox Sàrl – Formaz Sébastien

Type de réalisation: réfection des balcons (pose de panneaux); sablage parois boisées et rafraîchissement des peintures, au lieu dit Les Marais. Parcelle de base No 1709 – plan 15 (PPE 55386 à 55398). Zone d'extension de village (zone no 2). Coordonnées: 2'567'622/1'107'375 (route de la Caux 19).

Les observations à l'encontre de ces demandes doivent être adressées, par écrit en trois exemplaires, par lettre recommandée à l'Administration communale dans les trente jours, à compter de la présente publication.

Salvan, le 22 juillet 2022  
**L'Administration communale**